

2026 APPEL À PROJETS

**ENSEMBLE,
PROTÉGEONS
LA MER ET LE
LITTORAL**



APPEL À PROJETS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA MER ET DU LITTORAL

Date et heure limites de réception des projets :

Mardi 9 juin 2026 à 18h00

DUNKERQUE-PORT
PORT 2505
2505 route de l'écluse Trystram
BP 46534
59140 DUNKERQUE CEDEX 1
www.dunkerque-port.fr

Sommaire

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE	3
2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
2.1 PUBLIC ÉLIGIBLE	3
2.2 ZONE D'INTERVENTION DES PROJETS	3
3 - MODALITÉS DE REMISE DES DOSSIERS.....	4
3.1 THÉMATIQUES ENVISAGÉES	4
3.2 EXEMPLES D'ENJEUX CIBLÉS POUR LES PROJETS	4
3.3 INSCRIPTION	5
3.4 DONNÉES PERSONNELLES.....	5
3.5 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT.....	6
3.6 LES LIVRABLES	6
3.7 DOSSIER ÉCRIT	6
3.8 STRUCTURE RECOMMANDÉE POUR VOTRE DOSSIER.....	6
4 - PRÉSÉLECTION	7
4.1 COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE.....	7
5 - PREMIER TOUR DE SÉLECTION.....	8
5.1 COMPOSITION DU JURY	8
5.2 SOUTENANCES ORALES.....	8
5.3 CRITÈRES DE SÉLECTION	8
6 - DEUXIÈME TOUR DE SÉLECTION.....	9
6.1 COMPOSITION DU JURY	9
6.2 DÉSIGNATION DU LAURÉAT	9
7 - SUBVENTION ET DÉSIGNATION DU LAURÉAT.....	9
8 - CALENDRIER	10
9 - RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ	10
10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	10

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Le littoral et la mer sont des espaces précieux, au cœur de notre quotidien, de notre patrimoine naturel et de notre avenir commun. Pourtant, ces milieux fragiles sont aujourd'hui fortement menacés par la pollution, l'érosion et le changement climatique. Leur protection est l'affaire de toutes et tous. Avec ses 17 km de façade maritime, Dunkerque-Port s'inscrit pleinement dans ces enjeux de préservation.

À travers cet appel à projets, Dunkerque-Port invite les citoyens, les associations et les établissements scolaires à proposer des actions en faveur du littoral et du milieu marin. Sensibilisation, projets pédagogiques, initiatives locales ou actions concrètes de préservation : cet appel à projets vise à faire émerger des démarches collectives favorisant une meilleure connaissance et protection des écosystèmes littoraux et marins.

Par cette démarche, Dunkerque-Port réaffirme son engagement en faveur de la transition écologique du territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque, en faisant du littoral et de la mer des espaces vivants et partagés, et en mobilisant l'ensemble de ses agents autour d'une ambition environnementale forte

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 PUBLIC ÉLIGIBLE

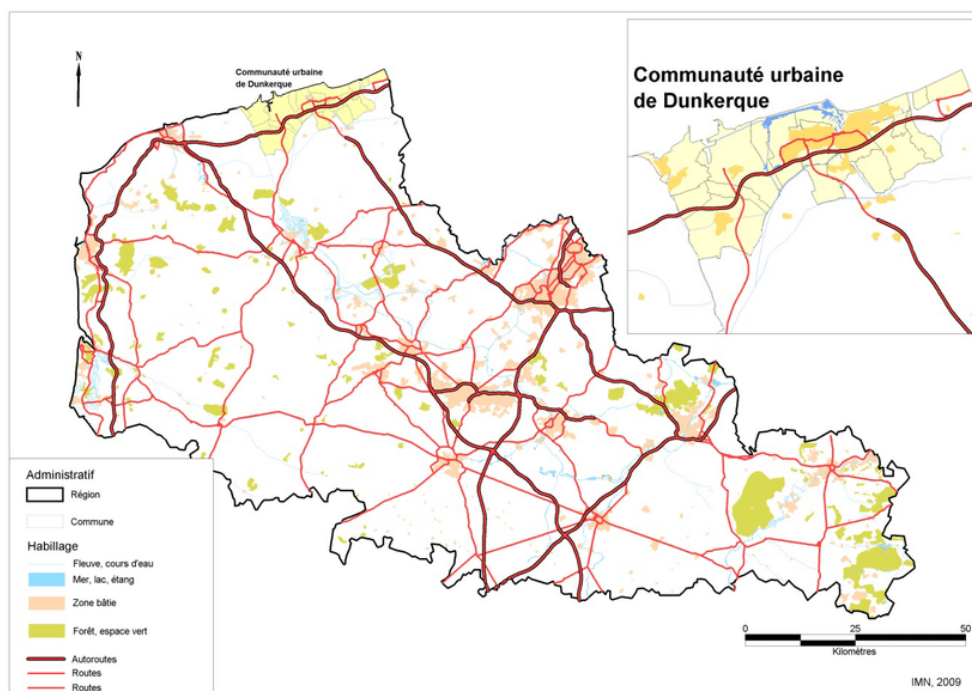
Cet appel à projets est ouvert à l'ensemble des entités à but non lucratif, au sein de la région Hauts-de-France. Les projets déposés doivent toutefois concerner des **actions menées sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque**.

Les candidats devront être disponibles et présents physiquement **en semaine 26** pour les soutenances qui se tiendront au bâtiment Guillaïn : **2505 route de l'écluse Trystram 59140 DUNKERQUE**

Enfin, une **cérémonie officielle sera organisée en 2026**, durant laquelle le lauréat devra présenter son projet.

2.2 ZONE D'INTERVENTION DES PROJETS

Les projets déposés doivent concerner des initiatives dont les actions sont ou seront mises en œuvre sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque. Cette condition vise à répondre de manière ciblée aux enjeux locaux et à maximiser l'impact des actions en faveur du milieu marin et littoral du territoire.



3 - MODALITÉS DE REMISE DES DOSSIERS

3.1 THÉMATIQUES ENVISAGÉES

Les projets peuvent porter sur des domaines variés, tels que : les sciences, les techniques, les sciences humaines et sociales, l'innovation environnementale, l'économie bleue, la protection physique, ainsi que des projets de connaissance ou pédagogiques...

Toutes les initiatives sont les bienvenues, qu'il s'agisse de **projets déjà engagés ou en cours de création**. En revanche, les projets déjà achevés à la date de publication du présent appel à projets sont exclus.

3.2 EXEMPLES D'ENJEUX CIBLÉS POUR LES PROJETS

Les projets candidats doivent présenter un lien direct et opérationnel avec le monde de la mer, du littoral et de l'écologie. Ils peuvent porter sur des actions très diverses, telles que :

(Liste non exhaustive)

- La préservation de la biodiversité du littoral
- La protection et la restauration des écosystèmes marins et côtiers
- La protection des zones humides, estuaires et canaux, habitats d'oiseaux migrateurs et d'espèces protégées
- La réduction des impacts négatifs liés aux activités humaines

- Le développement de solutions ou technologies durables en faveur de la mer et du littoral
- La sensibilisation et l'éducation environnementale
- Des missions de communication, d'information, de connaissance ou de pédagogie,
- La protection du littoral face à la montée des eaux
- La préservation des plages et dunes essentielles pour la biodiversité et la lutte contre l'érosion
- Des solutions contre le changement climatique
- La préservation des ressources marines
- Des initiatives favorisant la transition énergétique

Plus largement, toute initiative permettant de mieux comprendre, protéger ou valoriser la façade maritime est éligible.

3.3 INSCRIPTION

La candidature à cet appel à projets se fait directement sur le site internet de Dunkerque-Port dans l'onglet « Appel à projets ».

Afin d'assurer le bon déroulement de l'appel à projets, un minimum de cinq candidatures est requis. À défaut, ce dernier sera déclaré caduc.

Par ailleurs, seuls les 50 premiers projets déposés seront pris en compte, toute candidature supplémentaire ne pouvant être examinée.

En cas de dossier de candidature incomplet, le candidat sera contacté par téléphone ou par courriel afin d'en être informé. Il disposera alors de la possibilité de compléter son dossier jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures. À défaut, le projet sera rejeté.

Les dossiers pourront être déposés sur le site internet de [Dunkerque-Port](#) à partir du :
Vendredi 13 février 2026 à 10h00

Pour toute information complémentaire, les candidats pourront adresser leur demande via le **formulaire de contact disponible sur la page** dédiée à l'appel à projets sur le site internet.

3.4 DONNÉES PERSONNELLES

Si des données personnelles sont recueillies (email, nom...), elles seront uniquement utilisées dans le cadre de cet appel à projets.

Aucune information ne sera conservée ni transmise à des tiers ni utilisée à des fins commerciales.

3.5 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

3.6 LES LIVRABLES

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au mardi 9 juin 2026 à 18h00.

3.7 DOSSIER ÉCRIT

Le dossier écrit devra être transmis au format PDF :

- Maximum 15 pages hors annexes.
- Utilisation de la typographie Arial
- Police maximum 14 pour les titres et 12 pour le texte.
- Le poids du fichier ne devra pas excéder [X] Mo
- Nommage du dossier : NomProjet_Nom_Prénom_AAP2026_écrit.pdf

3.8 STRUCTURE RECOMMANDÉE POUR VOTRE DOSSIER

- 1) Présentation de l'entité candidate (*pièces justificatives*)
- 2) Origine de l'idée
- 3) De l'idée à la réalisation : résumé du projet
- 4) Objectifs et impacts attendus
- 5) Public(s) cible(s)
- 6) Planning prévisionnel
- 7) Budget détaillé
- 8) Partenaires potentiels
- 9) Annexes

3.9 ETAPES DE SELECTION

- **Pré-sélection sur dossier** : cinq dossiers seront retenus par un comité technique à l'issue de cette étape.
- **Premier tour de sélection** : les cinq entités présélectionnées présenteront leur projet lors d'une soutenance devant un jury. À l'issue de ce tour, **deux dossiers** seront retenus.
- **Deuxième tour de sélection** : les deux projets finalistes seront soumis au vote des salariés de Dunkerque-Port, via l'extranet de l'établissement.

L'ensemble des dossiers sera classé selon des **critères permettant le repêchage d'une entité candidate en cas de défaillance de lauréat**, et ce à tout moment de la procédure de l'appel à projets, quelle que soit l'étape de sélection.

4 - PRÉSÉLECTION

4.1 COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

Le dépôt du dossier constituera la candidature et fera l'objet d'une **présélection par un comité technique composé d'experts de Dunkerque-Port**, notamment de représentants de la direction de l'aménagement et de l'environnement, en semaines 24 et 25, entre le mercredi 10 juin et le vendredi 19 juin

4.2 CRITÈRES DE SÉLECTION

Cette première sélection, réalisée en fonction du nombre de projets reçus, permettra de **retenir un maximum de cinq projets** accédant au premier tour de sélection, selon les critères de sélection détaillés ci-dessous :

- Pertinence environnementale : 40%
- Modalités de pilotage et de suivi du projet : 30%
- Contribution à une vision positive et mobilisatrice de l'écologie : 15%
- Implication de l'écosystème territorial 15%

Quel que soit le résultat, un email sera envoyé au candidat afin d'indiquer si le projet est sélectionné pour le tour suivant durant la semaine 25.

5 - PREMIER TOUR DE SÉLECTION

5.1 COMPOSITION DU JURY

Le jury se réunira pour auditionner les cinq candidats présélectionnés par le comité technique en semaine 26, entre le lundi 22 et le vendredi 26 juin.

Ce jury sera composé de membres de Dunkerque-Port auquel Dunkerque-Port pourra adjoindre des membres extérieurs.

5.2 SOUTENANCES ORALES

Les soutenances se tiendront en **semaine 26** au bâtiment Guillain : **2505 route de l'écluse Trystram 59140 DUNKERQUE. Celles-ci seront enregistrées.** Les vidéos seront uniquement utilisées dans le cadre de cet appel à projets et aucune information ne sera conservée ni transmise à des tiers ni utilisée à des fins commerciales.

Les entités présélectionnées devront être représentées par cinq personnes maximum.

Leur présentation orale ne devra pas dépasser 20 minutes, suivie de 10 minutes de questions-réponses. Un diaporama est requis pour illustrer et compléter les propos.

À l'issue des soutenances devant le jury, deux projets finalistes seront désignés. Les équipes concernées seront contactées pour participer au second tour.

Les candidats non retenus seront informés par email de la décision du jury.

5.3 CRITÈRES DE SÉLECTION

La grille de notation ci-dessous servira à attribuer une note finale, permettant d'identifier les 2 projets finalistes :

- Clarté et qualité de la présentation : 10%
- Impact attendu : 40%
- Faisabilité : 30%
- Niveau de maturité du projet : 20%

6 - DEUXIÈME TOUR DE SÉLECTION

6.1 COMPOSITION DU JURY

Dans une démarche interne visant à encourager l'implication de ses salariés, Dunkerque-Port leur offrira la possibilité de voter, en semaines 27 et 28, entre le 29 juin et le 10 juillet, via l'extranet « Dunkerque-Port & moi », pour le projet de leur choix parmi les deux finalistes préalablement sélectionnés par le jury.

Afin de les aider dans leur vote, les salariés de Dunkerque-Port auront accès au :

- aux enregistrements réalisés lors des soutenances
- un compte rendu factuel sera rédigé par le secrétaire du jury, sur la base des constats établis par le jury à l'issue des soutenances.

6.2 DÉSIGNATION DU LAURÉAT

Le projet ayant recueilli le plus grand nombre de votes sera désigné lauréat de l'édition 2026 de cet appel à projets et en sera informé le : jeudi 16 juillet 2026.

7 - SUBVENTION ET DÉSIGNATION DU LAURÉAT

Le lauréat pourra se voir attribuer **une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000€ ht.**

Celle-ci sera versée en plusieurs échéances sur justificatifs (de dépenses) afin d'assurer un accompagnement du projet sur le long terme par Dunkerque-Port

Toute subvention nécessite l'établissement préalable d'une convention entre l'entité lauréate et Dunkerque-Port. Jusqu'à la signature de ladite convention, Dunkerque-Port se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler la présente procédure.

Le lauréat devra impérativement être présent lors d'un événement dédié en septembre 2026 au **Pavillon des Maquettes, au 2502 route de l'Ecluse Trystram à Dunkerque** afin de présenter son projet à l'oral suivi d'une remise symbolique de la subvention.

Les candidats non retenus ne pourront élever aucune réclamation ou indemnité à l'encontre de Dunkerque-Port.

8 - CALENDRIER

Vendredi 13 février 2026 à 10h00	Date d'ouverture pour déposer sa candidature sur le site de Dunkerque-Port
Mardi 9 juin 2026 à 17h00	Clôture des candidatures
Semaine 24 et 25 - entre le mercredi 10 juin et le vendredi 19 juin	Sélection des 5 projets et envoi des réponses par email aux candidats
Semaine 26 - entre le lundi 22 et le vendredi 26 juin	Soutenances orales + envoi des réponses par email aux candidats
Semaines 27 et 28 - entre le 29 juin et le 10 juillet	Deux projets finalistes soumis aux votes des salariés de Dunkerque-Port
Le jeudi 16 juillet	Désignation du projet lauréat
Entre le 17 juillet et le 11 septembre	Signature de la convention entre l'entité lauréate et Dunkerque-Port
En 2026	Présentation du projet par le lauréat durant une cérémonie officielle.

9 - RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Si certaines informations transmises revêtent un caractère confidentiel, il appartiendra au candidat de l'indiquer sur chaque document confidentiel transmis. Dunkerque-Port s'engage alors, pour certains documents identifiés comme confidentiels, à ne pas communiquer aux tiers, étant précisé que ne sont pas considérés comme des tiers toute autorité de tutelle, toute autorité administrative ou judiciaire, et tous les organes internes ou externes de contrôle. En outre, les documents transmis par Dunkerque-Port aux candidats sont strictement confidentiels.

Les candidats s'engagent à utiliser les documents transmis seulement pour l'établissement de leur dossier de projet. Les candidats s'engagent à ne diffuser à des tiers aucun document transmis ni toute autre information reçue de Dunkerque-Port sans l'autorisation écrite et préalable de ce dernier.

10 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les dossiers présentés par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle.